

# Briques ThermoPlan®

Parce que l'énergie la moins chère et la moins polluante est celle que l'on ne consomme pas

Catalogue Produits  
et conseils de mise en œuvre





Le 17 octobre 1862, l'agriculteur Philipp Jungk, mon trisaïeul, reçut des autorités de la circonscription grand-ducale d'Alzey, l'autorisation de construire une briqueterie à Wöllstein. Cette date est considérée comme celle de la création de JUWÖ (**J**UNGK à **W**ÖLLSTEIN).

Depuis, les propriétés exceptionnelles de son argile et le précieux transfert d'expériences intergénérationnel, ont contribué à la renommée de JUWÖ dans toute l'Europe.

Un vieil adage de briquetier dit : „Qui touche un jour à l'argile, y restera toujours attaché“.

En tant que descendant de cette lignée d'industriels je suis heureux de voir qu'aujourd'hui encore, la brique de terre cuite est le matériau favori dans le bâtiment, et que JUWÖ, qui a su conserver sa structure familiale, répond fidèlement aux attentes du marché avec le plus grand respect de ses clients.

La terre cuite est le matériau le plus ancien utilisé dans la construction mais la crise environnementale que l'humanité affronte en ce début du XXIème siècle, impose la réalisation de projets économes en énergie. Grâce aux vertus naturelles de l'argile et à la technologie de fabrication JUWÖ, les briques ThermoPlan® répondent parfaitement à ces nouvelles contraintes.

Depuis 5 générations, JUWÖ a su concilier évolution technologique et développement durable grâce à la prise en compte des aspects environnementaux dans son outil de production, notamment par la filtration de ses rejets de fumées et par la remise à l'origine des terres excavées.

Aujourd'hui, JUWÖ est le premier fabricant de briques Monomur en Europe. L'inertie thermique incomparable des briques ThermoPlan® est telle, qu'elle permet de lisser les fluctuations de températures extérieures, en été comme en hiver, assurant une climatisation saine et naturelle vous garantissant ainsi, un confort incomparable en toute saison.

Stefan Jungk  
Président

Contact				
<b>Siège</b>			☎ + 49 6703 910 - 0	✉ info@juwo.fr
			📠 + 49 6703 910 - 159	www.juwo.fr
<b>Direction des ventes</b>	Philippe Mathieu	Ventes France	☎ + 33 689 02 27 69	✉ mathieu@juwo.fr
			📠 + 33 389 38 22 82	
<b>Distribution / Conseils</b>	Martina Feld	Technico-commerciale	☎ + 49 170 223 08 59	✉ feld@juwo.fr
			📠 + 49 6703 910 - 159	
<b>Commandes</b>	Heinz-Peter Hoppe	Service Logistique	☎ + 49 6703 910 - 152	✉ hoppe@juwo.fr
			📠 + 49 6703 910 - 159	
<b>Commandes par fax ou par mail</b>				

## TABLE DES MATIÈRES

Page	Sommaire
2	L'entreprise JUWÖ: une tradition familiale depuis 1862 - contact
4	Les avantages des briques Monomur JUWÖ
6	Visez la performance énergétique RT 2012 avec les briques ThermoPlan® S9 JUWÖ
7	ThermoPlan S9: Le meilleur que l'argile puisse vous offrir
9	Les briques monomur S9 100% terre cuite!
11	MZ 7: Une solution d'avant-garde qui s'inscrit dans une démarche de développement durable
13	ThermoPlan® T-Plus: Une longueur d'avance
15	ThermoPlan® TP 520 Poteau S: Pour zones sismiques
18	Mise en œuvre «par trempage»
20	Installation électrique dans un mur en briques monomur ThermoPlan®
21	Perçage et pose de chevilles dans un mur en briques ThermoPlan®
22	Détails de mise en œuvre des briques ThermoPlan®
23	Exemple de calepinage des briques ThermoPlan®
24	Réalisation des ouvertures, briques ThermoPlan® T-Plus
25	Réalisation des ouvertures, briques ThermoPlan® S9
26	Les services JUWÖ
27	Conditions générales de vente



**pour vos livraisons, sollicitez votre revendeur JUWÖ le plus proche de chez vous!**

# Les avantages des Briques JUWÖ

## Les briques Monomurs (monolithiques)

### ThermoPlan® S9 JUWÖ.

Constituées de terre cuite, les briques Monomurs ThermoPlan® S9, composent à elles seules la structure porteuse et l'isolation thermique d'un bâtiment. Cette technique constructive est éprouvée et rapide d'exécution grâce à l'emploi de produits rectifiés, posés à joints minces. Ceci permet de réaliser des habitations aux performances durables. Ce procédé règle radicalement le problème de la perméabilité et celui des ponts thermiques, avec l'usage d'éléments spéciaux, adaptés aux points particuliers de la maison : portes, fenêtres, caissons de volet roulant, dalles, chaînages,... Enfin, la constitution en terre cuite des briques Monomurs ThermoPlan® S9, leur confère une excellente inertie thermique, gage d'un confort en hiver comme en été.



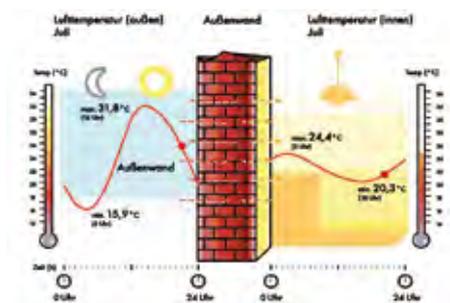
### Joints minces

Les briques Monomurs ThermoPlan® S9 sont rectifiées en usine après cuisson, entre deux disques diamant, avec une tolérance de 0.5 mm. Elles peuvent ainsi être collées au mortier à joint mince.

### Gain de temps et gain d'argent

Le délai d'exécution est plus court, grâce à une mise en œuvre simplifiée, un poids d'élément plus faible et un moindre besoin en préparation de mortier.

L'atteinte des performances thermiques est également plus rapide, car les murs sèchent plus vite. Pas de pose d'isolant supplémentaire.... La réception de l'habitat s'en trouve accélérée, évitant dans certain cas, une double charge financière.



Ce graphique illustre le phénomène de „déphasage“ et d'atténuation“ des amplitudes thermiques.

### Conformité à la Réglementation Thermique RT 2012

Dans une perspective dynamique, la terre cuite constituant les briques Monomurs ThermoPlan® S9, apporte de l'inertie thermique, c'est-à-dire qu'elle possède une grande capacité à stocker la chaleur et à la restituer. Cela permet de lisser les températures intérieures, ainsi, le chauffage est moins sollicité, donc il consomme moins. Les briques Monomurs ThermoPlan® S9 sont de ce point de vue, tout à fait adaptée à la RT 2012, qui prend en compte cette inertie thermique, et exige que la consommation maximale d'énergie primaire (Cep Max), ne dépasse pas 50 kWhEP/m<sup>2</sup>.an. (63,60 kWhEP/m<sup>2</sup>.an en zone H1).

### Inertie et confort

La nouvelle réglementation RT 2012 impose également des exigences en ce qui concerne le confort d'été, avec des seuils de température de référence à ne pas dépasser, appelés Tic. Grâce à leur déphasage important, (plus de 12 heures !), les briques Monomurs ThermoPlan® S9 ont un effet de climatisation naturelle.

En conséquence, les briques Monomurs ThermoPlan® S9 représentent une réponse très haut de gamme à la RT 2012 grâce au confort inaltérable qu'elles apportent.

### Écologie et développement durable

- Construire de manière écologique et durable, c'est vouloir minimiser la consommation d'énergie par l'utilisation de matériaux recyclables dont la production a un faible impact sur l'environnement.
- La technologie des installations de production des briques ThermoPlan® est la plus avancée d'Europe. Elle permet une

très faible consommation d'énergie fossile. Le travail fourni par JUWÖ afin de réduire son impact sur l'environnement a d'ailleurs été reconnu par le Ministère fédéral pour l'environnement et par l'Institut Bauen und Umwelt e.V qui lui a décerné le label écologique: Eco-Label III. Cet institut étudie l'intégralité des consommations d'énergie nécessaire à la fabrication d'un produit. Son étude englobe l'extraction des matières premières, le processus de fabrication industrielle, le recyclage... Les résultats sont ensuite publiés, permettant ainsi la comparaison avec d'autres matériaux du marché. Ceci illustre la volonté de transparence de JUWÖ.



- La terre issue de la carrière d'argile de Wöllstein est également reconnue par l'Institut Fresenius pour son utilisation dans certains traitements thérapeutiques.
- Le réaménagement des terres excavées est régulier: reprofilage du terrain d'une part, aménagement pour la culture des vignes d'autre part!
- Gestion de l'énergie selon la certification EN ISO 50001



### Excellente isolation thermique – excellente climatisation

Les briques de terre cuite ThermoPlan® JUWÖ recèlent une isolation **inaltérable**.

Grâce à la composition chimique et minéralogique de l'argile de Wöllstein, ainsi qu'à la modernité de son outil de production, les briques de terre cuite JUWÖ sont pourvues de valeurs de conductibilité thermique extrêmement faibles. Cet avantage leur confère à la fois une grande inertie et une excellente résistance thermique. C'est la raison pour laquelle les briques de terre cuite JUWÖ sont plébiscitées pour la construction de bâtiments économes en énergie et même d'habitations passives.

Faible conductivité = Forte résistance thermique

### Bon à savoir: L'isolation thermique effective est encore plus élevée!

Grâce à leur masse volumique, les blocs 100% terre cuite ThermoPlan® JUWÖ, ont une grande capacité d'accumulation et stockent la chaleur des rayons de soleil bien plus durablement que tout autre

matériau. Cette caractéristique particulière, permet d'économiser ainsi, davantage d'énergie et de chauffage.

Le Professeur Jens P. Fehrenberg (l'«équilibre» des mesures d'isolation) a démontré de manière scientifique cet aspect lors d'une étude portant sur deux maisons en briques de terre cuite de même épaisseur et dont les coûts de chauffage étaient quasiment identiques. A la suite d'une isolation extérieure réalisée sur l'une d'elles, les coûts de chauffage ont augmenté d'environ 13% en défaveur ...de la maison isolée par l'extérieur! Explication: Les briques accumulent les rayons du soleil et compensent les pertes en énergie de chauffage. Une isolation par l'extérieur bloque cet effet. (Source: le quotidien „Welt am Sonntag“)



### Des valeurs de résistance à la compression extrêmement élevées

La matière première des produits JUWÖ, est l'argile extraite du sol de Wöllstein, sur le site même de production. Elle est préalablement broyée, malaxée, mise en forme par extrusion avant d'être cuite dans un four à 900°C. Elle donne aux produits JUWÖ, des valeurs de résistance à la compression extrêmement élevées.

### Protection maximale contre l'incendie

Les briques JUWÖ sont cuites au four à une température de 900°C. En conséquence, une maison en briques de terre cuite ThermoPlan® vous offre une protection maximale contre l'incendie, car:

- Les briques sont ininflammables
- Les briques sont stables au feu (jusqu'à 120 minutes)

De plus, en cas d'incendie, les briques de terre cuite ThermoPlan® ne produisent aucune émanation de gaz toxiques.

# Visez la performance énergétique RT 2012 avec les briques ThermoPlan® S9\* et T-Plus JUWÖ!

\*DTA 16/12-654 et DTA 16/12-656

## Check-list

L'arrivée de la réglementation thermique 2012 modifie beaucoup d'habitudes dans les projets de construction. Dès les premières esquisses, il faut penser à intégrer la nouvelle réglementation thermique.

Un des points clés de cette nouvelle RT 2012 est l'apparition du Bbio, pour Besoin bioclimatique. Le Bbio limite les besoins du bâtiment pour le chauffage, le refroidissement et l'éclairage. En outre le Bbio est un outil de calcul formidable pour comparer des solutions techniques sur le bâti.

C'est l'objet d'une étude comparative, réalisée par Défi-Logis [www.defi-logis.com](http://www.defi-logis.com), sur le projet de construction d'une maison individuelle en Alsace (zone H1), d'une SHON de 148.4 m<sup>2</sup>, selon les paramètres suivants :

- Isolation du plancher bas avec 8 cm de panneau de polyuréthane
- Isolation de la toiture avec 30cm de laine de verre de lambda 0.035
- Fenêtres PVC double vitrage Ug= 1.1
- Ventilation simple flux hygro B (hygro-réglable)
- Chauffage par plancher chauffant couplé à une chaudière gaz à condensation
- Production d'eau chaude sanitaire solaire 5m<sup>2</sup> en complément de la chaudière
- Perméabilité de 0.60 m3/h.m2 (la mise en œuvre collée et plâtrée garantit une perméabilité faible).

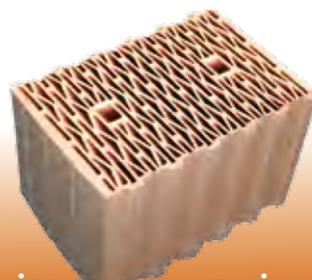
ThermoPlan* Juwö (Moteur CSTB Th-BCE pour RT 2012)	TP 520 T Plus + 120 mm TH 32 *DTA 16/12-656 (brique de 20 cm + Isolation par l'ext.)	S 365/9* *DTA 16/12-654 (Monomur 100% terre cuite d'ép. 36,5 cm)	S 425/9* *DTA 16/12-654 (Monomur 100% terre cuite d'ép. 42,5 cm)
Bbio	79.30 points	81.60 points	78.80 points
Bbio Max	82.60 points	82.60 points	82.60 points
Gain Bbio	4.0 %	1.2 %	4.6 %
U mur ext W/m2.K	0.194	0.253	0.219
Cep du projet	57.20 kWh EP	58.60 kWh EP	56.90 kWh EP
Cep Max	63.60 kWh EP	63.60 kWh EP	63.60 kWh EP
Gain en % sur Cep	10.1 %	7.9 %	10.5 %
U mur ext W/m2.K	0.194	0.253	0.219

**Conclusion:** Les performances thermiques des briques monomur ThermoPlan® S365/9 et S425/9, permettent de répondre avantageusement aux exigences de la RT 2012. La grande masse d'accumulation de la terre cuite ainsi que le grand nombre d'alvéoles des briques Monomur ThermoPlan® S9 permettent de

construire des habitations dans lesquelles, la température intérieure reste stable, le chauffage est alors moins sollicité, donc il consomme moins.

De plus, les briques Monomur ThermoPlan® S9 JUWÖ recèlent une isolation inaltérable.

**100% terre cuite pour une habitation saine et une climatisation naturelle.**



**JUWÖ**

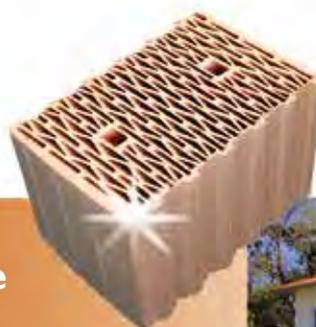
**POROTON**

[www.juwo.fr](http://www.juwo.fr)

**Briques à hautes performances thermiques pour maisons passives ou RT 2012.**

# ThermoPlan® S9

Le meilleur que l'argile puisse vous offrir



Brique monomur 100% terre cuite

Brique à forte inertie thermique pour plus de confort.

## ThermoPlan® S9

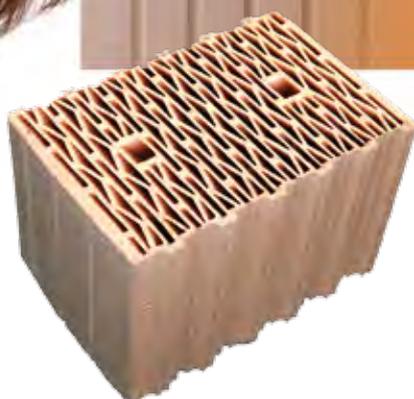
- Résistance thermique des briques\*

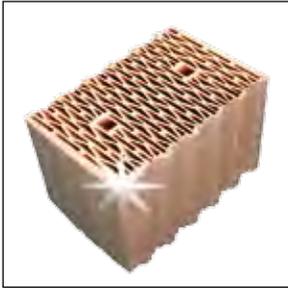
S300/9 :  $R = 3,31 \text{ m}^2\text{K/W}$

S365/9\* :  $R = 4,07 \text{ m}^2\text{K/W}$

S425/9\* :  $R = 4,71 \text{ m}^2\text{K/W}$

\* Avis Technique 16/12 - 654





# ThermoPlan® S9

- Une isolation inaltérable, 100% terre cuite
- Une très forte inertie thermique:  $\lambda_r = 3,71 - 4,31 \text{ m}^2\text{K/W}$
- La garantie d'une faible perméabilité
- Une parfaite régulation hygrométrique, naturelle et durable
- Des murs secs (moins de 1% d'humidité)
- Une pose collée, facile et rapide de mise en œuvre



## Une brique aux vertus exceptionnelles:

- Naturelles, écologiques et économiques, les briques ThermoPlan S9® JUWÖ offrent une température intérieure agréable en toute saison, une régulation hygrométrique Idéale, des murs secs, donc un air sain.
- Un taux d'humidité négligeable: la présence d'humidité dégrade l'isolation thermique. Les ThermoPlan® S9 ont moins de 1% d'humidité. Elles offrent une isolation très efficace dès la première année.
- Une production écologique: un matériau sain pour un habitat sain! Les briques ThermoPlan® S9 sont produites à partir d'une matière première naturelle, extraite de manière écologiquement responsable.
- Excellente isolation thermique – excellente climatisation: les briques ThermoPlan® S9 sont composées de multiples alvéoles de terre cuite qui renferment de l'air et produisent un effet d'isolation répartie et de climatisation naturelle.
- Résistance au feu:  
Une brique ThermoPlan® S9 est incombustible.  
Une brique ThermoPlan® S9 est stable au feu.
- Une brique ThermoPlan® S9 est économique:  
son isolation est inaltérable, son investissement est pérenne.
- Les briques ThermoPlan® S9 autorisent le libre choix des couleurs de l'enduit extérieur, quel que soit le taux de réflectivité des teintes.

## ThermoPlan® S9 (Construction: maisons individuelles, jumelées, en bandes ou collectives) \*DTA 16/12-654



**Résistance thermique de la brique:**  
 S 300/9 R (m<sup>2</sup>K/W) 3,31 m<sup>2</sup>K/W  
 S 365/9 R (m<sup>2</sup>K/W) 4,07 m<sup>2</sup>K/W\*  
 S 425/9 R (m<sup>2</sup>K/W) 4,71 m<sup>2</sup>K/W\*  
 \* joints verticaux collés

**Résistance à la compression**  
 Minimum 10,2 N/mm<sup>2</sup>  
 Moyen 10,8 N/mm<sup>2</sup>



N° d'article	Dénomination	Dimensions en mm			Poids en kg/pièce.	Pièces par m <sup>2</sup>		Pièces/Palette	m <sup>2</sup> par Palette
		Longueur	Largeur	Hauteur		m <sup>2</sup>	m <sup>3</sup>		
F-0182	S 300/9	248	300	249	10,7	16	53	72	4,50
F-0183	S 365/9 (DTA 16/12-654)	248	365	249	14,1	16	44	60	3,75
F-0184	S 425/9 (DTA 16/12-654)	248	425	249	16,4	16	38	48	3,00

# Les briques Monomurs S9 - 100% terre cuite!

## Accessoires ThermoPlan® S9

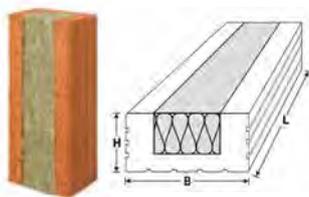


Recommandation: poser les briques d'arase dans le mortier du 1er rang.

N° d'article	Dénomination		Dimensions en mm			Poids en kg/pièce.	Pièces/Palette
			Longueur	Largeur	Hauteur		
F-0319	TP End 300 S	(déb/fin)	124	300	249	6,1	108
F-0228	TP 430 Poteau (pour 300 et 425)	(poteau)	425	300	249	22,3	36
F-0315	TP 300/2 S	(arase)	248	300	124	6,0	144
F-0317	TP End 365 S	(déb/fin)	124	365	249	7,8	120
H-0316	TP End 365 S longue	(déb/fin long)	248	365	249	14,1	60
F-0430	TP 365 Poteau	(poteau)	248	365	249	14,6	60
F-0314	TP 365/2 S	(arase)	248	365	124	7,3	96
H-0262	TP End 425 S	(déb/fin)	124	425	249	8,2	42
F-0320	TP 425/2 S	(arase)	248	425	124	8,0	96
H-0164	P 300/2	(1/2 feuillure)	123	300	249	6,1	36
H-0165	P 300	(feuillure)	247	300	249	12,2	30
H-0162	P 365/2	(1/2 feuillure)	123	365	249	7,3	32
H-0163	P 365	(feuillure)	247	365	249	14,6	30

## Suggestions

### Briques Feuillures Additionnelles Simplifiées (FAS) et Briques Tapées de 20 cm



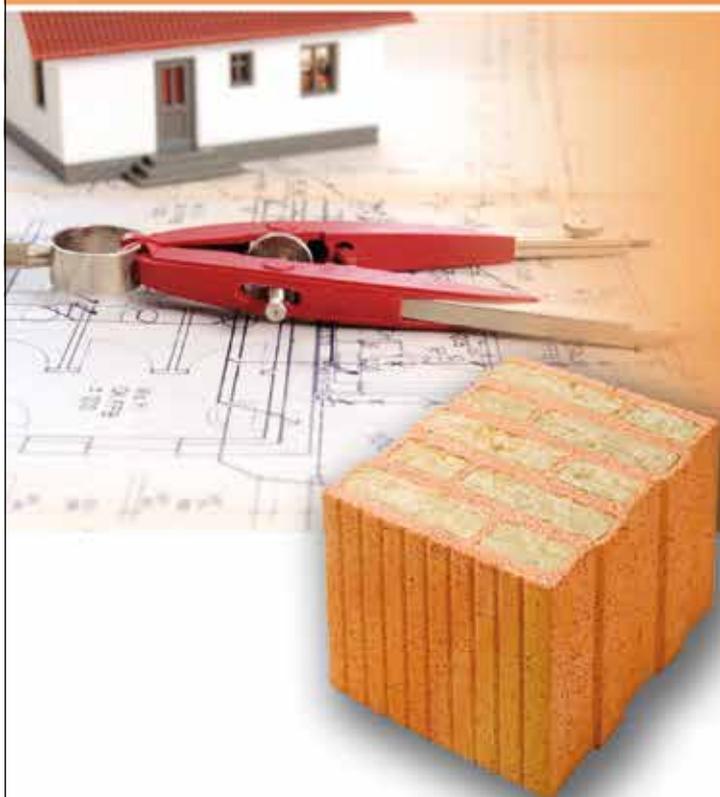
- Feuillure en terre cuite avec isolation intégrée.
- Solution parfaite pour corriger des ponts thermiques.
- Certifiée par la norme Din 4108 annexe 2.
- Pose rapide et facile avec le mortier-colle.

N° d'article	Dénomination	Dimensions en mm			Poids en kg/pièce.	Pièces/Palette
		Longueur	Largeur	Hauteur		
H-2570	Brique tapée de 10 cm FAS	100	65	250	1,4	248
H-2590	Brique tapée de 20 cm	200	65	500	7,7	120

# MZ7

Une solution d'avant-garde qui s'inscrit dans une démarche de développement durable.

La brique de terre cuite: un vrai produit d'avenir.



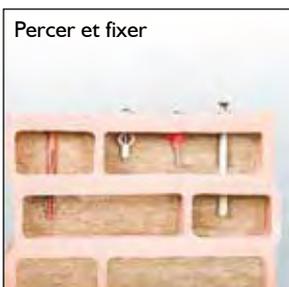
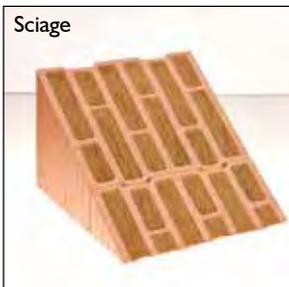
## ThermoPlan® MZ7

- Une solution pérenne pour vos projets de Bâtiments Basse Consommation et Maisons Passives.
- Un habitat sain, thermiquement et acoustiquement très performant .
- Un nouveau concept qui vous fait économiser de l'énergie.



# JÜWÖ ThermoPlan® MZ7

## MZ7 la réponse aux réalisations de maisons passives.



- Le procédé ThermoPlan® MZ est une innovation dans l'univers des briques à très haute performance thermique qui offre à la fois une excellente isolation phonique et une excellente isolation thermique, un faible impact sur l'environnement et une forte réduction des coûts de construction.
- Depuis des milliers d'années l'homme utilise la terre cuite, un produit naturel né des 4 éléments: le feu, l'eau, la terre (argile) et l'air. Avec le ThermoPlan® MZ7 JÜWÖ a créé une révolution en y ajoutant un nouveau produit écologique: la laine de roche minérale de Rockwool®.
- Les briques ThermoPlan® MZ contiennent dans leurs alvéoles, un isolant de laine de roche Rockwool. Cet isolant est très souvent utilisé en isolation acoustique et thermique. JÜWÖ a choisi ce matériau pour ses qualités exceptionnelles en termes de résistance au feu, d'hydrophobicité et de perméabilité à la vapeur. Cette isolation ne craint aucune dégradation et protège contre le froid, la chaleur et le bruit.
- Avec les briques ThermoPlan® MZ et le système de collage à joints minces JÜWÖ, vous pouvez construire en monomur avec une isolation intégrée et protégée.
- Le procédé ThermoPlan® MZ garantit une faible perméabilité, de faibles coûts de chauffage, et un environnement sauvegardé.
- Le procédé ThermoPlan® est adapté au sciage, perçage et fixation sans altération de ses propriétés. Ces principales qualités se caractérisent par une manipulation simple, des propriétés isolantes uniques et par une pose facile et rapide.
- Le procédé ThermoPlan® MZ a un coût de mise en œuvre plus faible.
- La mise en œuvre du procédé ThermoPlan® MZ JÜWÖ est rapide et facile. Grâce au collage, il évite les ponts thermiques et garantit une perméabilité faible de l'ouvrage.
- **L'humidité**  
Grâce aux caractéristiques hydrophobes de la laine minérale Rockwool, le mur est entièrement protégé contre l'humidité. La migration de la vapeur d'eau est régulée par le capillaire de la laine de roche et la porosité de la terre cuite. Au cours de la mise en œuvre, il est important de couvrir les derniers rangs de briques afin d'éviter les entrées d'eau ou de neige.
- **Fixation des portes et des fenêtres**  
Pour la pose des menuiseries, JÜWÖ propose une gamme d'accessoires composée de briques d'angles, de briques d'abouts....
- **Percer et Fixer**  
Grâce à l'épaisseur des cloisons de la brique, il est facile d'y fixer des chevilles et des vis. Retirer le mode percussion de la perceuse avant son utilisation.
- **Sciage des briques**  
La découpe des briques ThermoPlan® MZ est très facile. Lors de leur fabrication, la laine de roche est comprimée puis manchonnée à l'intérieur des alvéoles. Ceci lui assure un excellent maintien. Les briques peuvent ainsi être découpées avec une scie de type Alligator (DeWalt DW 393), une scie à ruban ou à table.

# Les briques Monomur à isolation intégrée

## ThermoPlan® MZ7 (Construction: maisons individuelles/jumelées ou en bandes)



**Conductivité thermique:**  
Selon homologation Z-17.1016 (DIBT, Berlin)  $\lambda_k$  0,07 W/mK

MZ 300/7 R (m<sup>2</sup>K/W) 4,36 m<sup>2</sup>K/W\*  
MZ 365/7 R (m<sup>2</sup>K/W) 5,28 m<sup>2</sup>K/W\*  
MZ 425/7 R (m<sup>2</sup>K/W) 6,14 m<sup>2</sup>K/W\*  
MZ 490/7 R (m<sup>2</sup>K/W) 7,07 m<sup>2</sup>K/W\*

**résistance à la compression (eC 6, groupe 3):**  
Moyen (NBN EN 771-1) 8 (6)\* N/mm<sup>2</sup> Pose collée.



N° d'article	Dénomination	Dimensions en mm			Poids en kg/pièce.	Pièces par		Pièces/Palette	m <sup>2</sup> par Palette
		Longueur	Largeur	Hauteur		m <sup>2</sup>	m <sup>3</sup>		
H-3191	<b>MZ 300/7</b>	248	<b>300</b>	249	12,0	16	53	45	2,82
H-3192	<b>MZ 365/7</b>	248	<b>365</b>	249	14,7	16	44	40	2,50
H-3193	<b>MZ 425/7</b>	248	<b>425</b>	249	17,1	16	38	30	1,88
H-3194*	<b>MZ 490/7</b>	248	<b>490</b>	249	18,2	16	33	30	1,88

## ThermoPlan® MZ Accessoires

N° d'article	Dénomination	Dimensions en mm			Poids en kg/pièce.	Pièces/Palette
		Longueur	Largeur	Hauteur		
H-3183	<b>P-Eck 317/MZ</b>	175	<b>300</b>	249	8,5	54 Brique d'angle
H-3184	<b>P-End 300/MZ</b>	123	<b>300</b>	249	6,0	81 Brique d'about ou de départ
H-3185	<b>P-End 365/MZ</b>	123	<b>365</b>	249	7,3	72 Brique d'about ou de départ
H-3186	<b>P-End 425/MZ</b>	123	<b>425</b>	249	8,5	54 Brique d'about ou de départ
H-3190	<b>P-End 490/MZ</b>	123	<b>490</b>	249	8,9	60 Brique d'about ou de départ
H-3187	<b>MZ 300/2 arase</b>	248	<b>300</b>	124	6,0	90 Brique d'arase
H-3188	<b>MZ 365/2 arase</b>	248	<b>365</b>	124	7,3	80 Brique d'arase
H-3189	<b>MZ 425/2 arase</b>	248	<b>425</b>	124	8,5	60 Brique d'arase



# ThermoPlan® T-Plus

Une longueur d'avance

Pour maçonnerie avec isolation



## ThermoPlan® T-Plus\*

- Résistance thermique des briques

**TP 520 T-Plus : R = 1,65 m<sup>2</sup>K/W**

**TP 525 T-Plus : R = 2,18 m<sup>2</sup>K/W**

\*Avis Technique 16/12 - 656



# Briques ThermoPlan® pour maçonnerie avec isolation

## ThermoPlan® T-Plus\*

(Construction: maisons individuelles, jumelées, en bandes ou collectives) \*Avis Technique I6/12 - 656



### Résistance thermique de la brique

TP 520 T-Plus R (m <sup>2</sup> K/W)	1,65 m <sup>2</sup> K/W*
TP 525 T-Plus R (m <sup>2</sup> K/W)	2,18 m <sup>2</sup> K/W*

### Résistance à la compression

Minimum	11,3 N/mm <sup>2</sup>
Moyen	11,6 N/mm <sup>2</sup>

N° d'article	Dénomination Brique de base	Dimensions en mm			Poids approx. en kg/pièce.	Pièces par		Pièces/ Palette	m <sup>2</sup> par Palette
		Longueur	Largeur	Hauteur		m <sup>2</sup>	m <sup>3</sup>		
F-0400	TP 520 T-Plus (DTA 16/12-656)	498	200	249	16,9	8,0	40	60	7,5
F-0402	TP 525 T-Plus (DTA 16/12-656)	498	250	249	21,1	8,0	32	48	6,0

## ThermoPlan® classique



### Conductivité thermique:

Selon CE et DIN EN 771 λ <sub>10</sub>	0,28 W/mK
Selon CE et BENOR λ <sub>10, dry</sub> (90/90)*	0,28 W/m <sup>2</sup> K

### résistance à la compression (EC 6, groupe 2):

Normalisé (PTV 23-003)	13,68 - 15,85
Moyen (NBN EN 771-1)	12

N° d'article	Dénomination Brique de base	Dimensions en mm			Poids approx. en kg/pièce.	Pièces par		Pièces/ Palette	m <sup>2</sup> par Palette
		Longueur	Largeur	Hauteur		m <sup>2</sup>	m <sup>3</sup>		
F-0226	TP 520 F	498	200	249	18,6	8,0	40	60	7,5
F-0410	TP 525 F	498	250	249	23,2	8,0	32	48	6,0

## ThermoPlan® Accessoires



N° d'article	Dénomination	Dimensions en mm			Poids en kg/pièce.	Pièces/ Palette
		Longueur	Largeur	Hauteur		
F-0227	TP 520 Poteau S (poteau sismique)	498	200	249	18,3	60
F-0421	TP 525 Poteau (poteau)	498	250	249	22,2	48
F-0424	TP 520/2 (arase)	498	200	124	9,3	120
F-0425	TP 525/2 (arase)	308	250	124	6,7	72
F-0440	TP 520 T-Plus End (déb/fin)	498	200	249	16,9	60

# ThermoPlan® TP 520 Poteau S

Pour zones sismiques.

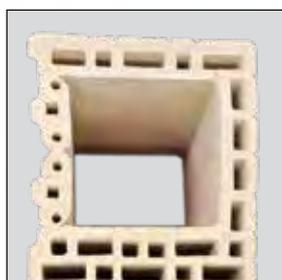
La brique ThermoPlan® TP 520 Poteau S.

La réponse aux exigences des Eurocodes\*.



## ThermoPlan® TP 520 Poteau S

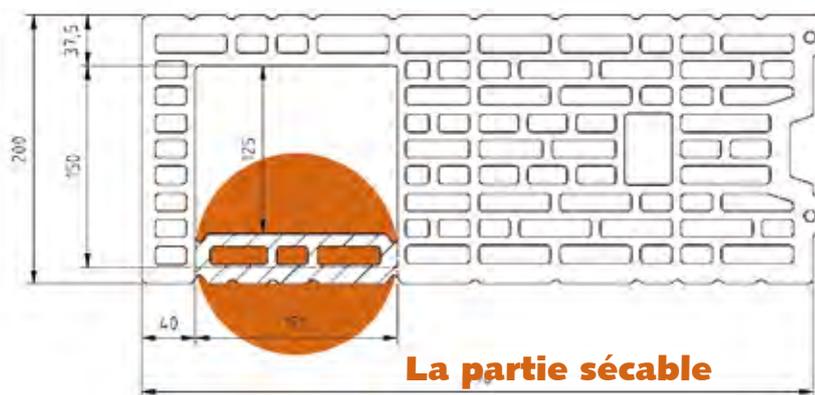
- La suppression de la partie sécable, permet de dimensionner les tirants aux mesures règlementaires de 150 x 150 mm.
- La brique **ThermoPlan® 520 Poteau Sismique** est une invention JUWÖ brevetée.



Certificat modèle d'utilité Poteau S, JUWÖ:



JUWÖ répond aux dernières exigences des Eurocodes\* et vous propose une solution simple, facile et économique pour vos chantiers en zones sismiques: la nouvelle brique: **ThermoPlan® 520 Poteau S**



(\*normes européennes de conception, de dimensionnement et de justification des structures de bâtiment et de génie civil, établissant un ensemble de règles techniques. Nouvelles dispositions en vigueur depuis le 1er mai 2011. Textes téléchargeables sur le site [www.legifrance.com](http://www.legifrance.com))

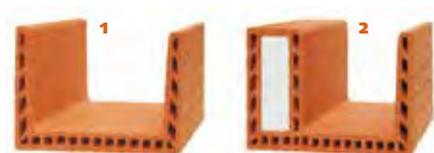
## Accessoires

### Planelles de rives / coffrage des planchers



N° d'article	Dénomination	Dimensions en mm			Poids en kg/pièce.	Pièces/Palette
		Longueur	Largeur	Hauteur		
H-2535	DeRa 18 plus	498	120	178	7,1	60
H-2536	DeRa 20 plus	498	120	198	7,9	60
H-2537	DeRa 22 plus	498	120	218	8,8	60

### Linéaux - chaînages U<sup>1</sup> et W<sup>2</sup>



1. sans isolation (U)  
2. avec isolation (WU)

pour chaînages et linéaux-chaînages.

N° d'article	Dénomination	Dimensions en mm			Poids en kg/pièce.	Pièces/Palette
		Longueur	Largeur	Hauteur		
H-2551	U 200 L	490	200	244	13,0	42
H-2502	U 250	240	250	244	7,3	90
H-2503	U 300	240	300	244	8,3	90
H-2504	U 365	240	365	244	9,4	60
H-2505	U 425	240	425	244	10,8	60
H-2509	WU 300	240	300	244	9,9	60
H-2510	WU 365	240	365	244	10,8	60
H-2511	WU 425	240	425	244	11,0	60

### Briques pour cloisons (Champ d'application : Cloisons intérieures)



Masse volumique apparente  
Résistance à la compression

0,8 kg/dm<sup>3</sup>  
12 N/mm<sup>2</sup>

N° d'article	Dénomination	Dimensions en mm			Poids en kg/pièce.	Pièces/Palette	m <sup>2</sup> par Palette
		Longueur	Largeur	Hauteur			
H-0218	TP 100	498	100	249	8,8	96	12,00
H-0219	TP 115	498	115	249	10,1	96	12,00
F-0232	TP 514	498	150	249	11,2	84	8,00

## Accessoires du système ThermoPlan®

- La consommation du mortier colle est d'un sac de 25Kg pour 2 palettes de briques.



### Rouleau applicateur

N° d'article	Type	épaisseurs mur
H-0192	A	42,5 cm
H-0190	B	36,5 + 30,0 cm
H-0191	C	20 + 25 cm

### Accessoires

N° d'article	
H-0153	Mélangeur Collomix DLX 120



N° d'article	Dénomination	Poids en kg/pièce.	Pièces/Palette
H-0150	Mortier colle	25,0	48

## Pré-linteaux terre cuite



Dimensions en cm Largeur x Hauteur		longueur cm	Pièces/Palette	Poids par mètre
9,5	7,0	trame de 25 cm de 100 à 250 cm	45	12,0
12,0	7,0	trame de 25 cm de 100 à 300 cm	45	13,5
17,5	7,0	300 cm	30	24,2

## Conditionnement sur palette

- Les palettes JUWÖ peuvent facilement être déplacées à l'aide d'un transpalette.



toutes nos fiches techniques peuvent être téléchargées sur [www.juwo.fr](http://www.juwo.fr)

## Mise en œuvre „par trempage"



Étalez de manière assez compacte le mortier d'assise (sable 0/5 et ciment) et placez les briques de terre cuite ThermoPlan® en contrôlant régulièrement leur niveau et leur alignement.



Le procédé ThermoPlan® exige la mise en œuvre d'un mortier d'assise parfaitement horizontal.



Après avoir réglé le 1er rang sur le mortier d'assise le collage des briques ThermoPlan® peut commencer.



Préparation du mortier-colle en poudre au moyen d'un malaxeur. Entre 8 et 9 litres d'eau par sac de 25 kg.



Grâce aux poignées de préhension, les briques sont prélevées une à une des palettes.



Les briques sont ensuite trempées légèrement dans le bac à mortier colle, sans racler. L'usage d'un rouleau de mortier-colle est également possible.



Toutes les parties pleines de la brique sont encollées.



Les briques ThermoPlan® sont ajustées. Les joints verticaux s'assemblent parfaitement grâce à leurs emboitements.

**Retrouvez notre Vidéo,  
en ligne sur [www.juwo.fr](http://www.juwo.fr)**

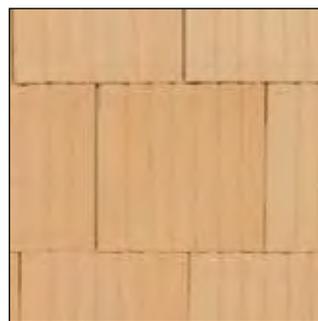
## Conseils de mise en œuvre des briques ThermoPlan®



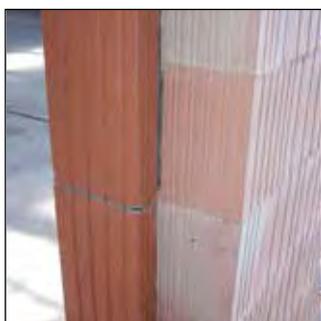
Le sciage du système JUWÖ ThermoPlan® s'effectue de préférence à l'aide d'une scie Alligator (comme par exemple le type Dewalt 394).



Les briques JUWÖ peuvent également être coupées avec une scie diamantée à eau ou même avec une scie à ruban (type de lame à vérifier avec le fabricant).



Lors de la mise en œuvre, le quinconce doit être au minimum de 10 cm.



Destinées à la réalisation des tableaux, les « briques de tapée de fenêtre » sont mises en œuvre par simple collage sur les murs ThermoPlan®.



Les épaufrures seront rebouchées au moyen d'un mortier isolant LM 21.



Les joints verticaux d'une largeur de maximum de 5 mm sont laissés ouverts. Les joints plus larges seront également fermés à l'aide de mortier isolant LM21.



La protection des maçonneries contre la pluie et la neige est recommandée en fin de journée. Spécialement pendant l'hiver ou il faut éviter que la brique ne soit détrempée.



Le régulateur de fond évite les spectres de joints et facilite l'application du plâtre sur les murs en briques de terre cuite.



Toutes les informations concernant la pose du plâtre sur les briques JUWÖ peuvent être téléchargées sur notre site web: [www.juwo.fr](http://www.juwo.fr)

toutes nos fiches techniques peuvent être téléchargées sur [www.juwo.fr](http://www.juwo.fr)



# Installation électrique dans un mur en briques monomur ThermoPlan®

Eviter les murs à forte charge, les piliers étroits et les passages sous les linteaux. Pour les rainures horizontales, respecter une distance

de 40 cm du sol et du plafond. Une rainureuse à disques diamants permet d'obtenir une profondeur régulière des saignées.



Tracer la boîte de dérivation et carotter à sec à l'aide d'une scie à cloche diamantée et d'une perceuse d'utilisation courante sans percussion.



Nettoyer la cavité ainsi obtenue et vous obtenez un logement idéal pour recevoir un boîtier électrique!



Rainureuse à disques diamants réglable en largeur et en profondeur.



Réaliser les saignées dans les murs à l'aide d'une rainureuse



Dégager les rainures pré-taillées avec un marteau et un burin.



Pose des gaines électriques dans les rainures.

## rainures admissibles dans des murs porteurs

Epaisseur du mur	Rainures produites à posteriori dans le sens horizontal et incliné <sup>1)</sup>		Rainures verticales et découpes			
	Longueur de la rainure		Profondeur de la rainure <sup>4)</sup>	Largeur d'une seule rainure <sup>5)</sup>	Distance entre rainures	Total de la largeur des rainures <sup>5)</sup>
	illimitée <sup>3)</sup>	1,25 <sup>2)</sup>				
115	-	-	10	100	115	-
175	0	25	30	100		260
240	15	25	30	150		385
300	20	30	30	200		385
365	20	30	30	200		385

1) Des rainures horizontales et inclinées ne sont admises que dans une marge de  $\leq 0,4$  m au-dessus ou en dessous du plafond brut et sur une des parois à la fois. Elles ne sont pas admises pour des blocs à trous oblongs.

2) Distance minimale dans le sens longitudinal aux orifices  $> 490$  mm, de la rainure suivante horizontale la double longueur de rainure.

3) La profondeur ne peut être augmentée de 10 mm que si l'on utilise des outils permettant de respecter exactement la profondeur.

Lors de l'utilisation de tels outils il est également admis de réaliser les rainures dans des parois  $> 240$  mm se trouvant face à face avec une profondeur de 10 mm chacune.

4) Les rainures d'une longueur allant au maxi. jusqu'à 1 m au-dessus du sol, peuvent être exécutées sur une épaisseur du mur de  $> 240$  mm, d'une profondeur de 80 mm et d'une largeur de 120 mm.

5) La largeur totale des rainures selon la colonne 5 et 7 ne doivent pas dépasser les dimensions contenues dans la colonne 7 pour une longueur de paroi de 2 m chacune.

Si la longueur de paroi est inférieure à 2 m, il faut réduire les valeurs de la colonne 7 en proportion à la longueur de la paroi.

## Perçage et pose de chevilles dans un mur en briques



Diamètre de forage env. 1 mm plus petit que le diamètre de la cheville. Désinsérer la percussion.



Astuce: Utiliser des forets en carbure Plus résistant!  
Observer les indications du fabricant de chevilles quant à l'épaisseur et la longueur de la vis, afin de garantir une fixation optimale!



Prévoir une profondeur de perçage supérieure d'environ 10mm à la longueur de la cheville.



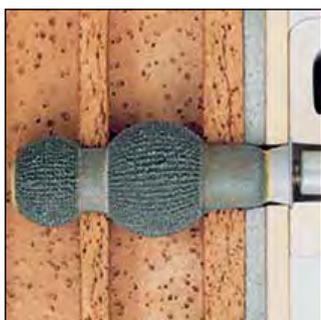
Nettoyer le perçement en soufflant, aspirant ou à l'aide d'une brosse (la poussière de forage nuit à l'adhérence) avant de poser la cheville.



Observer les indications du fabricant de chevilles quant à l'épaisseur et la longueur de la vis, afin de garantir une fixation optimale!



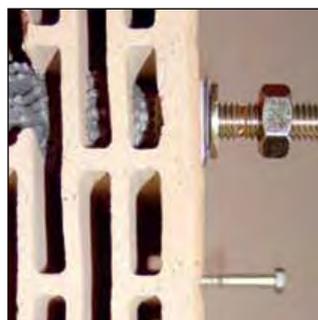
Pour les fixations courantes, les chevilles en nylon disponibles dans le commerce sont tout à fait adaptées.



Il existe des chevilles spéciales et des chevilles chimiques pour fixer des charges lourdes (chauffe-eau, chaudière murale).



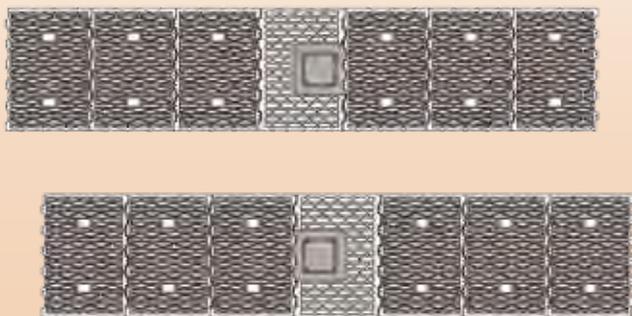
Pour des charges plus lourdes, des goujons d'ancrage garantissent la fixation.



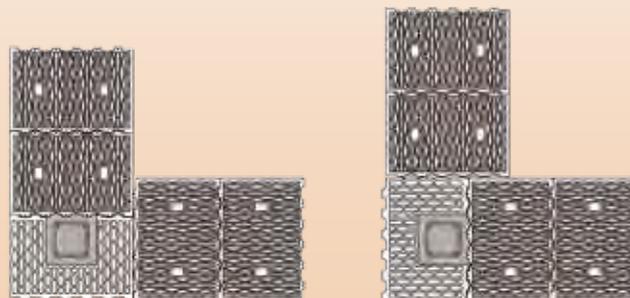
Astuce: en cas de détérioration des parois intérieures (perceuse à percussion) vous pouvez utiliser des chevilles chimiques.

## Détails de mise en œuvre des briques ThermoPlan® S9

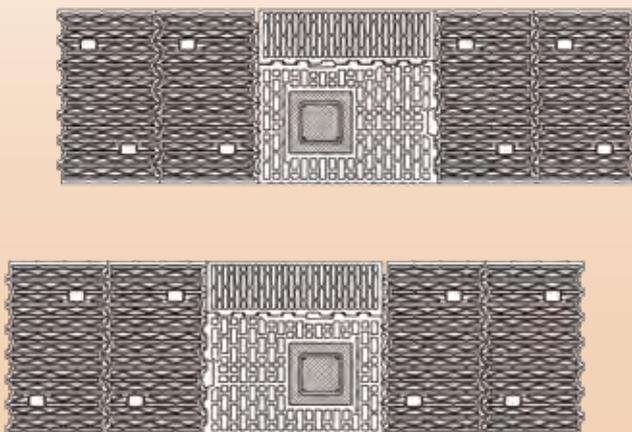
Mise en œuvre des briques ThermoPlan® S365/9  
poteaux en partie courante



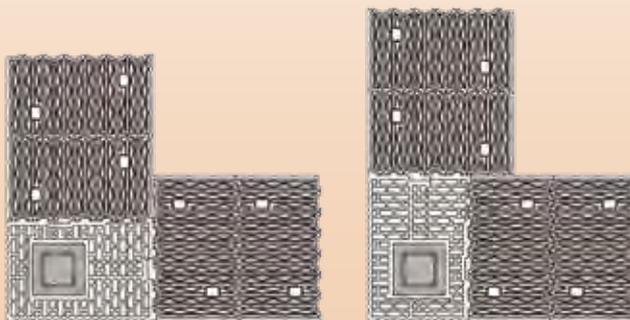
Mise en œuvre des briques ThermoPlan® S365/9  
poteaux aux angles



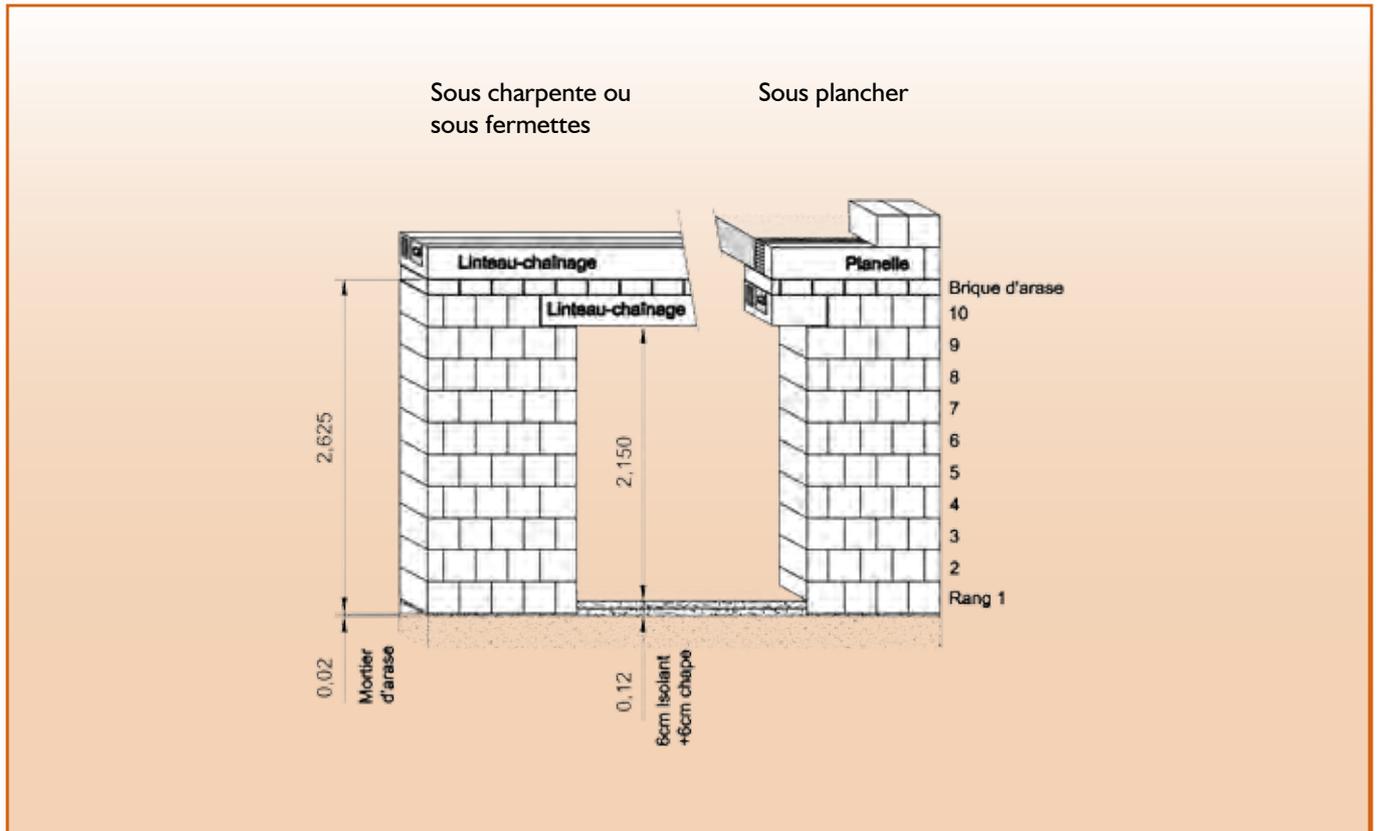
Mise en œuvre des briques ThermoPlan® S425/9  
poteaux en partie courante



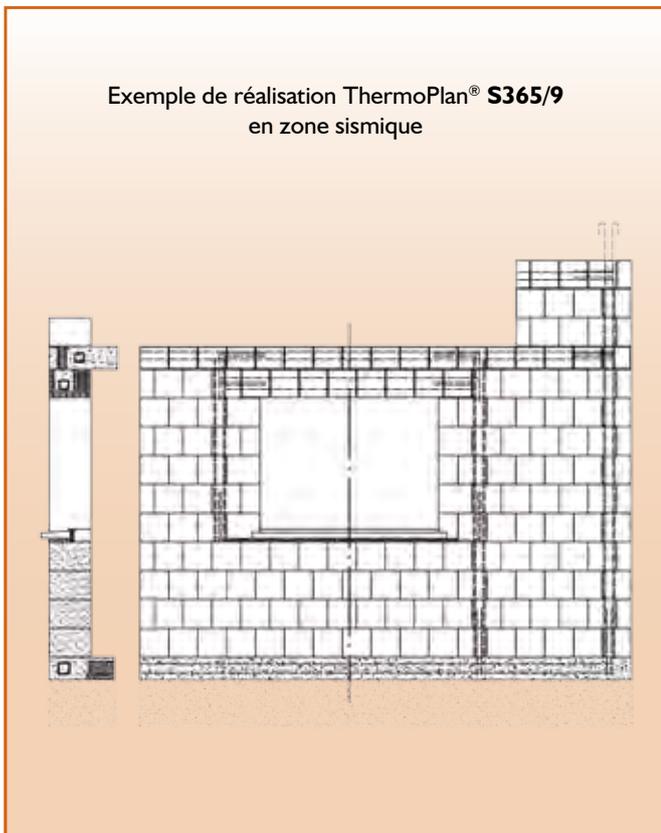
Mise en œuvre des briques ThermoPlan® S425/9  
poteaux aux angles



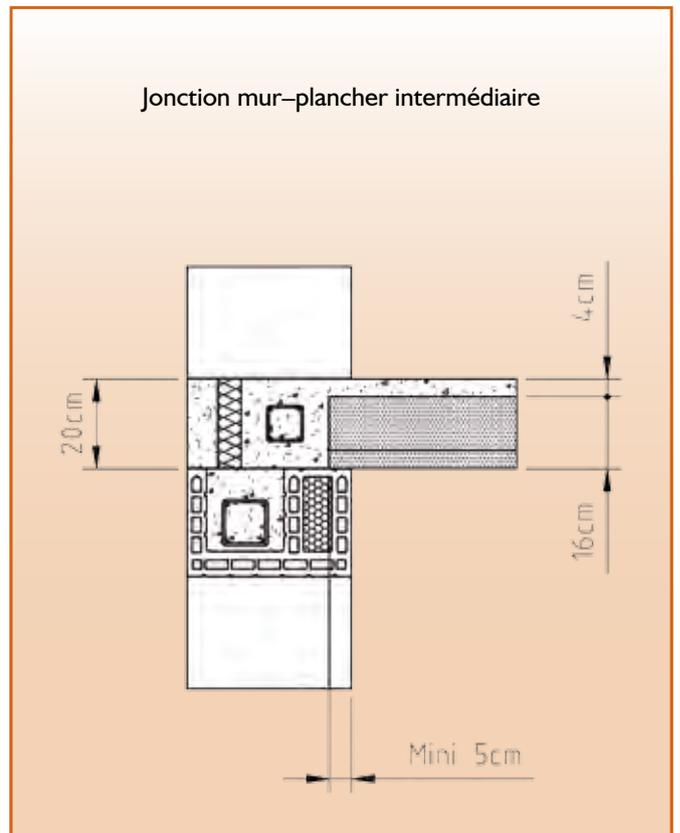
## Exemple de calepinage, hauteur sous plancher 2,50m



Exemple de réalisation ThermoPlan® S365/9 en zone sismique

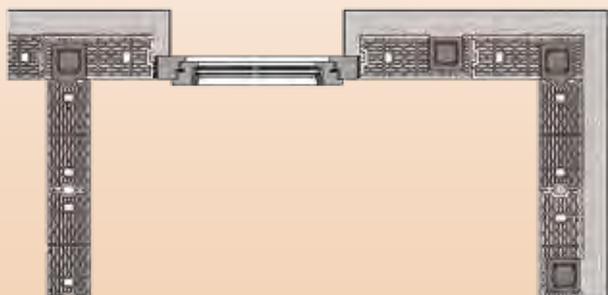


Jonction mur-plancher intermédiaire

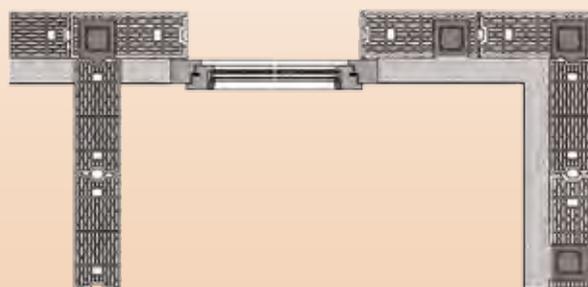


## Réalisation des ouvertures en briques ThermoPlan® T-Plus

Exemple de mise en œuvre, briques ThermoPlan® T-Plus isolées par l'extérieur.



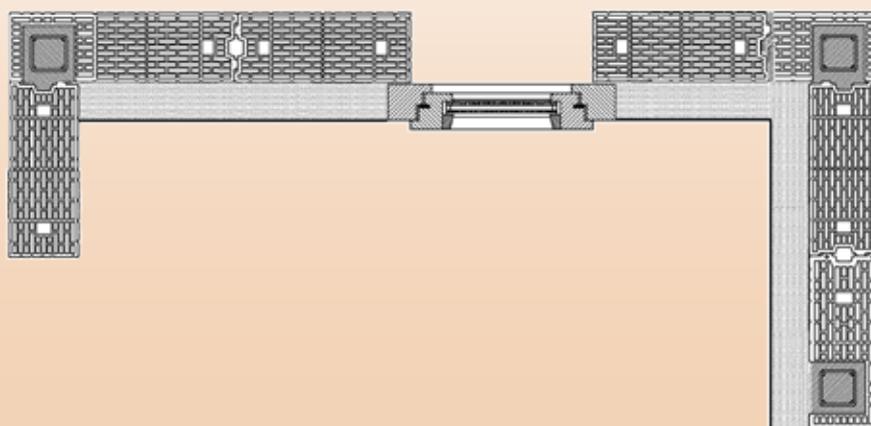
Exemple de mise en œuvre, briques ThermoPlan® T-Plus isolées par l'intérieur.



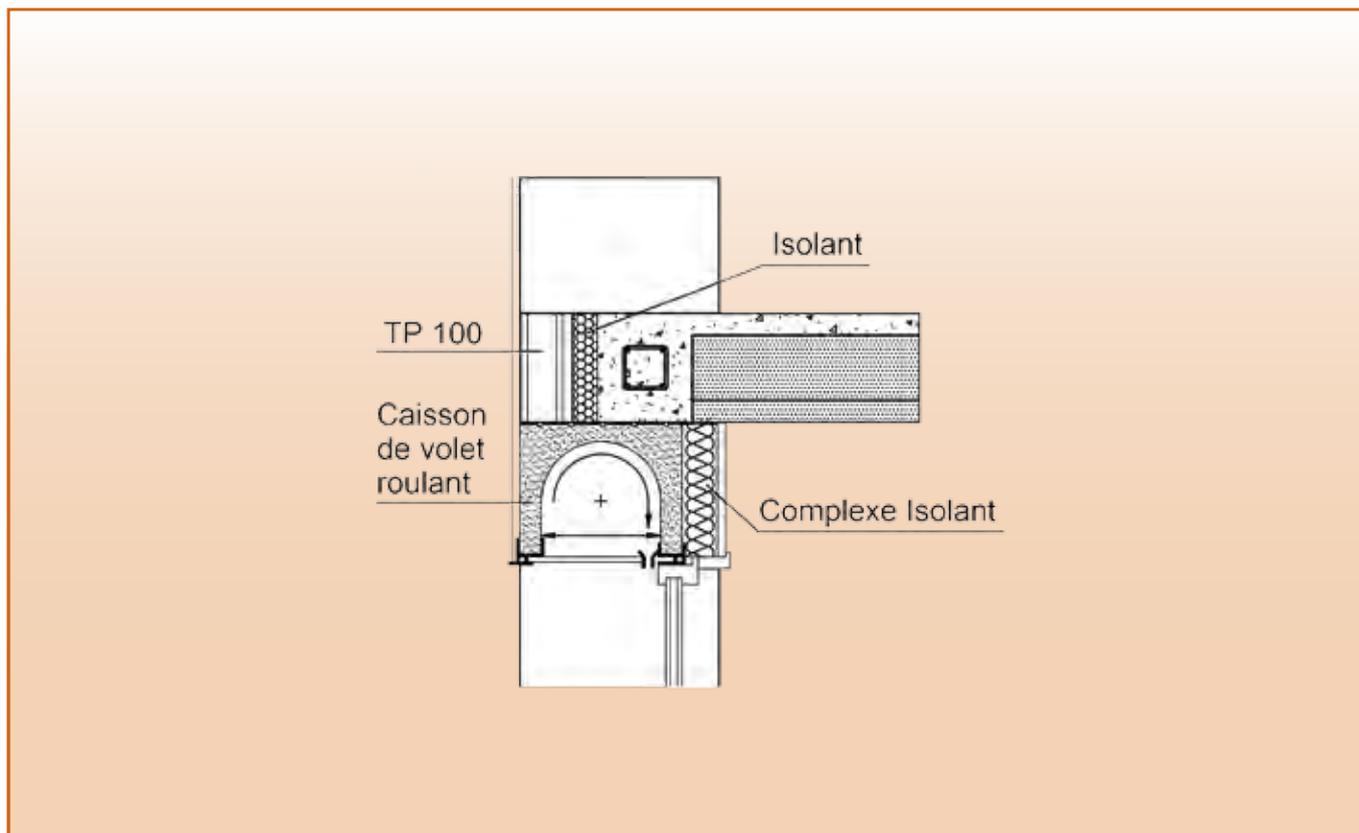
(Nota: la suppression de la partie sécable des briques TP 520 Poteau S en partie courante, impose le coffrage des tirants du côté à isoler.)

## Emploi des briques ThermoPlan® TP-Plus End

Ouvertures réalisées à l'aide des briques ThermoPlan® T-Plus End



## Réalisation des ouvertures en briques ThermoPlan® S9



## Emploi des briques < Tapée de 20 cm >

Destinées à la réalisation des tableaux de baie, de dimensions 198 x 65 x 498 les briques de tapée de 20 cm sont mises en œuvre par simple collage sur les murs ThermoPlan® S9 et se découpent à la hauteur du tableau.



## Les services JUWÖ



### JUWÖ s'associe à vos démarches:

1. Lors de vos commandes, vous pouvez nous confier vos plans afin d'en calculer les quantités de briques ThermoPlan® S9 ou MZ. Pour cela, les informations suivantes sont indispensables:
  - Un plan de masse du projet à l'échelle 1/100 minimum
  - Un plan coté de chaque façade y compris les ouvertures
  - Un plan en coupe avec cotation des hauteurs
  - épaisseur des murs.
2. Les housses thermo-rétractables, protègent les briques de l'humidité et des contraintes liées au transport.
3. Les livraisons sur vos dépôts, par camion complet de 25 tonnes sans grue

Horaires de chargement:

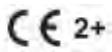
Du lundi au vendredi de 06:00 heures à 17:00 heures

(En hiver de décembre à mars de 07:00 heures à 17:00 heures)



Retrouvez toutes les informations JUWÖ, ainsi que les Avis Techniques (DTA) sur [www.juwo.fr](http://www.juwo.fr)

## Les certifications JUWÖ Poroton

<p>Contrôle et certification du Güteschutz Ziegelindustrie Süd</p> 	<p>Certification ISO 50001 : 2011</p> 	<p>Certification en Angleterre Zurich Building Assurance</p> 	<p>Certification Öko-Label III de l'Institut Bauen u.Umwelt e.V.</p> 
<p>DTA (Avis Technique) 16/12-654 16/12-656</p> 	<p>Calculs thermiques réalisés par le</p> 	<p>L'argile de JUWÖ est utilisable comme terre médicinale. Certification par</p> 	<p>Certification Européenne</p> 

# Conditions générales de vente

## 1. Clause générale

Les présentes conditions générales de vente figurent au dos des tarifs de la Sté Juvö pour permettre à l'acheteur de passer commande.

Par conséquent, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur à ces conditions générales de vente.

Les conditions de vente des marchandises de la Sté Juvö s'entendent au départ de ses usines ou entrepôts. Toutes les ventes de la Sté Juvö sont soumises aux présentes conditions générales, sauf stipulation expresse par écrit.

Par conséquent, toute condition contraire opposée par l'acheteur sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à la Sté Juvö, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Le fait que la Sté Juvö ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales de vente ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

## 2. Commandes

Les offres de la Sté Juvö sont engagement de sa part. Les commandes qui sont passées, que ce soit directement ou par l'entremise du personnel ou des agents du vendeur, ne sont acceptées que lorsqu'elles sont confirmées par écrit ou réputées acceptées si la Sté Juvö ne fait pas opposition dans les 14 jours suivant la réception de la commande.

Le bénéfice de chaque commande est personnel à l'acheteur et ne peut être cédé sans l'accord de la Sté Juvö.

Toute modification ou annulation de commande demandée par l'acheteur ne peut être prise en considération que si elle est parvenue par écrit à la Sté Juvö avant l'expédition ou l'enlèvement des produits. L'ensemble des frais accessoires déjà engagés donnera lieu, en tout état de cause à facturation.

## 3. TVA applicable

Le taux de TVA applicable aux ventes est celui en vigueur au moment de la facturation.

## 4. Livraison / Délai de livraison- délai de mise à disposition

La Sté Juvö se réserve le droit d'apporter à tout moment toute modification qu'elle juge utile à ses produits et, sans obligation de modifier les produits précédemment livrés ou en cours de commande, elle se réserve le droit de modifier sans avis préalable les modèles définis dans ses prospectus ou catalogues, les photos n'ayant qu'une valeur contractuelle.

Les livraisons ou mises à disposition des produits ne sont opérées qu'en fonction des disponibilités et dans l'ordre d'arrivée des commandes.

La Sté Juvö se réserve la faculté de procéder à des livraisons ou mises à disposition des produits de façon globale ou partielle.

Les délais de livraison ou de mise à disposition sont indiqués aussi exactement que possible mais sont fonction des possibilités d'approvisionnement du vendeur et de transport.

Les dépassements de délais de livraison ou de mise à disposition ne peuvent donner lieu à dommages-intérêts, à retenue ni à annulation des commandes en cours. Toutefois, lorsque les parties ont fixé par écrit un délai de livraison ou de mise à disposition ferme et si un mois après la date indicative de livraison ou de mise à disposition, le produit n'a pas été livré ou mis à disposition, pour toute autre cause qu'un cas de force majeure, la vente pourra, alors être résolue à la demande de l'une ou l'autre partie, l'acheteur pourra obtenir restitution de son éventuel acompte à l'exclusion de toute autre indemnité ou dommages-intérêts.

Sont toutefois considérés comme des cas de force majeure, déchargeant la Sté Juvö de son obligation de livrer ou de mettre à disposition: la guerre, l'incendie, fait du prince, interventions de l'administration, l'émeute, l'incendie, les grèves, les accidents, l'impossibilité pour elle-même d'être approvisionnée en matière première, inondations, perturbations atmosphériques dès lors que les événements précités affectent l'installation ou l'organisation de la Sté Juvö, de ses fournisseurs ou des transporteurs.

La Sté Juvö informera l'acheteur, en temps opportun, des cas et événements ci-dessus énumérés.

En toute hypothèse, la livraison ou la mise à disposition dans les délais ne peut intervenir que si l'acheteur est à jour de ses obligations envers la Sté Juvö, quelle qu'en soit la cause.

## 5. Transport et transfert des risques

Sauf convention contraire, il incombe à l'acheteur de procéder à l'enlèvement des marchandises à l'usine ou dépôt de la Sté Juvö.

Les risques concernant la marchandise sont transférés à l'acheteur dès la délivrance de la marchandise.

Sur demande de l'acheteur, la Sté Juvö peut confier l'enlèvement des marchandises commandées à un tiers transporteur.

Le transport sera réputé avoir été effectué sur ordre et pour le compte de l'acheteur, impliquant transfert de risques, et ce même en cas d'avance de frais de transport par la Sté Juvö.

Dans tous les cas, les marchandises voyagent aux risques et périls de l'acheteur, auquel il appartient, en cas d'avarie ou de manquant, de faire toutes constatations nécessaires et de confirmer ses réserves par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec avis de réception auprès du transporteur, dans les 48 heures savant réception de la marchandise.

## 6. Livraison JUWÖ sur le chantier de l'acheteur

Sur demande l'acheteur, la Sté Juvö peut accepter de faire la livraison des marchandises commandées par l'acheteur sur le chantier de ce dernier. Dans ce cas, l'acheteur s'engage formellement à prendre toutes les dispositions pour que les véhicules puissent atteindre sans danger et sans risque le lieu du déchargement et le quitter dans le délai le plus bref.

Il doit notamment assurer des voies d'accès carrossables au lieu de livraison. L'acheteur sera tenu pour responsable de tout dommage survenu à la marchandise ou au matériel et véhicules sur son chantier, lieu de livraison.

La Sté Juvö se réserve également le droit de facturer toute immobilisation des véhicules sur le chantier de l'acheteur.

## 7. Réception des marchandises

Les marchandises doivent faire l'objet d'une réception par l'acheteur au moment de leur chargement au dépôt de la Sté Juvö, lorsque l'acheteur prend livraison des marchandises lui-même ou par un préposé, ou de leur livraison lorsque celle-ci est effectuée par la Sté Juvö.

L'absence de réception par l'acheteur rend inopposable à la Sté Juvö toute réclamation ultérieure de l'acheteur.

## 8. Réclamations

Toute réclamation portant sur la qualité, la quantité ou la non-conformité des marchandises vendues par la Sté Juvö doit lui être adressée dans un délai de 24 heures à compter de la découverte du défaut ou de la non-conformité, et doit être impérativement confirmée par écrit dans les 48 heures suivantes.

Il appartiendra à l'acheteur de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatées; il devra laisser à la Sté Juvö toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices et pour y porter remède. Il s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin.

L'absence d'écrit rend la réclamation inopposable à la Sté Juvö. Toute réclamation admise par la Sté Juvö ne peut donner lieu qu'au seul remplacement des marchandises défectueuses à ses frais, à l'exclusion de toute indemnité pour préjudice direct ou indirect, de pertes de production ou de profit.

## 9. Retour

### Modalités:

Tout retour de marchandise doit faire l'objet d'un accord formel entre la Sté Juvö et l'acheteur. Tout produit retourné sans cet accord serait tenu à la disposition de l'acheteur et ne donnerait pas lieu à l'établissement d'un avoir.

Nonobstant le droit que se réserve expressément la Sté Juvö d'organiser lui-même l'enlèvement des produits dont il accepte formellement le retour, les frais et les risques de retour sont toujours à la charge de l'acheteur.

Aucun retour ne sera accepté après un délai de trois jours, à compter de la livraison. Les marchandises renvoyées doivent être dans l'état et l'emballage d'origine.

### Conséquences:

La Sté Juvö procède à une vérification qualitative et quantitative des produits retournés. Les retours non conformes ou injustifiés seront sanctionnés par la perte pour l'acheteur des acomptes qu'il aura versés. En cas de vice apparent ou de non-conformité dûment constaté par la Sté Juvö la seule obligation lui incombant, sera, à son choix, le remplacement gratuit ou l'établissement d'un avoir valable sur une prochaine facture.

L'acheteur ne pourra prétendre à aucune indemnité ou dommages-intérêts à quelque titre que ce soit.

## 10. Exclusions de garantie

Des variations mineures, de dimension, couleur et poids de certains matériaux, dues à la nature des produits ou au procédé de fabrication bénéficient des tolérances d'usage et ne peuvent donner lieu à des réclamations.

## 11. Consigne des emballages

Les emballages et palettes sur lesquelles sont livrées les marchandises fabriquées par la Sté Juvö donnent lieu à la perception d'une consigne. Le montant total de la consigne est porté sur la facture et est payable en même temps que la marchandise. Le remboursement de la consigne est subordonné à la réception par la Sté Juvö des emballages et palettes consignés qui doivent être retournés par l'acheteur à ses frais dans un délai maximal d'un mois. Passé ce délai la Sté Juvö se réserve la possibilité de ne pas les reprendre.

Les palettes ou emballages endommagés ou hors d'usage ne seront pas repris et ne donneront pas lieu au remboursement de leur consigne. Un montant forfaitaire sera facturé en supplément dans le cas où l'acheteur demande à la Sté Juvö de reprendre les palettes ou emballages sur son chantier.

En aucun cas, la consignation des emballages n'en confère la propriété.

## 12. Reprise par la Sté Juvö de produits non utilisés par l'acheteur.

La Sté Juvö pourra accepter des retours de produits de fabrication courante non utilisés par l'acheteur. Seuls seront acceptés les retours de produits sur palettes complètes.

Pour tout retour, la Sté Juvö prélèvera une retenue de 20 % sur le prix facturé à l'acheteur à l'achat.

## 13. Produits de fabrication non courante

Pour toute commande de produits de fabrication non courante, la Sté Juvö se réserve le droit de demander un acompte à la commande.

Les quantités commandées seront facturées dans leur totalité et les produits non utilisés par l'acheteur ne seront pas repris par la Sté Juvö.

## 14. Individualisation de la marchandise

La marchandise livrée par la Sté Juvö est individualisée par marquage du produit ou identification de provenance.

L'acheteur est tenu de protéger cette individualisation pour préserver la preuve de la propriété de ces produits par la Sté Juvö.

## 15. Prix / Paiements

Les produits sont fournis aux prix en vigueur au moment de la passation de la commande. La Sté Juvö se réserve le droit de modifier ses tarifs sans préavis. Tout impôt, taxe, droit ou autre prestation à payer en application des règlements français, ou ceux d'un pays importateur ou d'un pays de transit, sont à la charge de l'acheteur.

Toutes les factures émises par la Sté Juvö sont payables au lieu de son siège social.

Pour toute première commande ainsi qu'en cas de détérioration du crédit de l'acheteur, la Sté Juvö se réserve le droit d'exiger selon le cas la justification de garanties de paiement, le règlement comptant avant l'exécution de la commande ou le paiement immédiat de l'ensemble de ses créances. Ce sera notamment le cas dans les hypothèses de dissolution ou de modifications de société (ou de la personne des dirigeants), en cas de cession, de location du fonds de commerce de l'acheteur, d'hypothèques conventionnelles ou judiciaires prises sur les biens immobiliers de l'acheteur, d'inscription de nantissement conventionnel ou judiciaire sur son fonds de commerce etc...

Les conditions habituelles de paiement sont les suivantes: paiement à 30 jours, fin de mois de livraison, net sans escompte par traite négociable immédiatement ou sous escompte de 1% sous 8 jours à réception de la facture.

Toute retenue d'escompte implique la réintégration par l'acheteur de la TVA y afférente. Toute somme non payée à l'échéance entraîne l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demi le taux de l'intérêt légal. Ces pénalités seront exigibles sur simple demande de la Sté Juvö.

En aucun cas l'acheteur ne peut procéder à une quelconque suspension ou réduction des paiements. Une compensation de ses droits avec les créances de JUWÖ n'est pas admise s'il apparaît que les droits de l'acheteur sont contestés.

L'acheteur n'est pas en droit de céder ou transmettre à des tiers des droits qu'il détient contre la Sté Juvö.

En cas de retard de paiement la Sté Juvö pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.

## 16. Résolution de la vente pour non-paiement du prix

Le refus d'acceptation d'une traite ou le défaut de règlement à l'échéance d'un seul terme du paiement après une mise en demeure par lettre recommandée avec A.R. restée sans effet, rend immédiatement exigible l'intégralité de la créance, et entraîne e plein droit la résolution de la vente.

La même règle s'applique au défaut de paiement consécutif à un report d'échéance qui pourrait éventuellement être accordé par la Sté Juvö.

L'acheteur devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires d'officiers ministériels.

## 17. Clause de réserve de propriété

La Sté Juvö conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires.

Toutes les ventes de la Sté Juvö sont assorties de la clause de réserve de propriété.

Par conséquent, toute marchandise livrée par la Sté Juvö pourra être revendiquée par ce dernier jusqu'au paiement complet de prix en principal et en accessoire.

Seul le paiement complet opère transfert de la propriété du bien.

Il est toutefois entendu que la simple remise d'un titre créant une obligation à payer traite ou autre, ne constitue pas un paiement au sens de la présente clause, la créance originaires de la Sté Juvö sur l'acheteur subsistant avec toutes les garanties qui y sont attachées y compris la réserve de propriété jusqu'à ce que ledit effet de commerce ait été effectivement payé. Les dispositions ci-dessus ne font pas obstacle dès la livraison des marchandises, au transfert à l'acheteur des risques de perte ou de détérioration des biens soumis à réserve de propriété ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner.

L'acheteur devra souscrire une assurance garantissant les risques nés à compter de la délivrance des marchandises.

En cas de saisie-arrêt ou toute autre intervention d'un tiers sur les marchandises, l'acheteur devra impérativement en informer la Sté Juvö sans délai afin de lui permettre de préserver ses droits.

L'acheteur est autorisé dans le cadre de l'exploitation normale de son activité à utiliser ou revendre les produits achetés. Dans ce cas, il s'oblige, au choix de la Sté Juvö, à régler immédiatement le solde du prix restant dû ou à informer les sous acquéreurs que lesdites marchandises sont grevées d'une clause de réserve de propriété et à avertir la Sté Juvö de cette cession afin qu'il puisse préserver ses droits et, le cas échéant, exercer une revendication sur le prix de vente à l'égard du sous acquéreur.

## § 17 Lieu d'exécution et compétence

1. Le lieu d'exécution est le siège de l'usine du fournisseur.
2. Le lieu compétent, aussi pour les affaires en matière de chèques, d'effets et d'actes est Wöllstein à condition que § 38 Code allemand de procédure civile (ZPO) soit respecté.
3. Le rapport contractuel est soumis à la loi allemande, exclue la Convention sur les contrats de commerce international des Nations Unies (CISG).

Il est convenu que pour les produits marqués CE et selon DTA, la déclaration est disponible sur internet ou elle sera fournie sur demande

**JUWÖ Poroton-Werke**

Ernst Jungk und Sohn GmbH

Ziegelhüttenstr. 40-42

D-55597 Wöllstein

Tel. +49 (6703) 9100

Fax +49 (6703) 910159

E-Mail: [info@juwo.fr](mailto:info@juwo.fr)

Internet: [www.juwo.fr](http://www.juwo.fr)